

**Séance de clôture des Premiers Ateliers franco-québécois  
“ la France et sa coopération décentralisée avec le Québec ”  
du 10 octobre 2001**

**Conclusions et Propositions des Ateliers**

# **Conclusions et Propositions des ateliers thématiques**

## **“ la France et sa coopération décentralisée avec le Québec ”**

### **Québec, 9 et 10 octobre 2001**

*Ce document a été réalisé à partir des exposés oraux et des discussions qui ont eu lieu lors de la rencontre finale des Premiers Ateliers “ la France et sa coopération décentralisée avec le Québec ”, mercredi 10 octobre 2001. Il reprend les conclusions et propositions faites par les participants.*

## **1 COOPERATION INSTITUTIONNELLE (ORIENTATIONS POLITIQUES)**

### **1.1 Cadre politique de l'action des régions**

#### **1.1.1 Enjeux de la coopération décentralisée**

Aider, par la coopération décentralisée, à définir une vision d'avenir et de développement.

- Rechercher une réponse à la mondialisation, plutôt que de chercher systématiquement “ la superpuissance, la superconcentration, l'extrême standardisation, l'extrême banalisation ”
- Injecter dans ces relations de l'intelligence, de la recherche, de l'innovation et de la création pour aider à bâtir des actions.
- Mobiliser l'intelligence des territoires qu'on peut stimuler avec les universités, les entreprises et les réseaux.

Répondre à un devoir de pertinence :

- Une coopération décentralisée qui n'apporte rien ou peu aux citoyens qui la financent et aux électeurs qui confient des mandats à leurs élus n'aurait pas d'avenir et la coopération entre le Québec et les régions françaises a de réels bénéfices partagés.
- Ce bénéfice partagé est peut-être le partage du principe d'humanité qui est au cœur de nos cultures et donc de nos projets.
- Gouvernance à mettre en place pour répondre à ce devoir de pertinence en rendant compte au citoyen qui participe par ses financements à ce type d'initiative.

S'inscrire dans la politique du Ministère des Affaires étrangères

- Affirmation de l'importance accordée par l'Etat à l'implication des acteurs non-gouvernementaux dans la conduite d'une politique de coopération internationale et de solidarité.
- Confirmation du rôle que peuvent jouer les collectivités territoriales dans le renforcement de la citoyenneté responsable et dans la gestion de la diversité
- Intérêt de développer la coopération triangulaire ou multipolaire qui permettrait d'aller ensemble à la rencontre et à l'écoute des tiers

#### **1.1.2 Moyens disponibles**

Rappeler que les régions sont d'abord des lieux d'impulsion et de développement politique, avec des modes d'organisation différents d'une région à l'autre, qui ont une très grande flexibilité dans la mise en œuvre de leurs moyens.

L'ARF, l'Association des régions de France, n'est pas une administration, mais un réseau de 26 régions dont le total des budgets pèsent plus de 15 milliards d'euros.

Atout essentiel : l'existence de la Délégation Générale du Québec à Paris.

### **1.2 Cadre politique de l'action du Québec**

Affirmation de l'importance accordée à l'initiative prise par les régions françaises, d'entreprendre une réflexion sur l'avenir de la coopération décentralisée.

Définir des priorités et apporter tout le soutien requis à trouver les ressources nécessaires.

Importance accordée à la complémentarité de cette coopération avec les engagements pris par les Premiers ministres français et québécois.

### **1.3 Stratégie à mettre en place**

Créer le "réseau des motivés du Québec"

- à partir d'un sous-réseau de L'ARF

- se réunissant à Paris avec le délégué général de la DGQP.
- définir dans ce club les chefs de file thématiques (image et multimédia, culture, recherche, mobilité étudiante, économie, ...)
- ce réseau aura la capacité de répondre aux besoins de la coopération franco-québécoise, tant grâce à la capacité d'initiative de chacun que dans le cadre d'une démarche collective à la demande de nos gouvernements.

Désigner au sein de chaque région, le dispositif le plus pertinent qui établisse des relais et transmette des impulsions sur le terrain, dans le monde culturel, universitaire et économique.

Soutenir les initiatives prises sous l'égide d'un élu président ou vice-président chargé des questions internationales.

Professionaliser les techniques de travail, renforcer la capacité stratégique, développer les efforts d'évaluation.

## 2 IMAGE ET MULTIMEDIA

### 2.1 participation aux salons spécialisés “ image et multimédia ”

Avis favorable sur les salons spécialisés (MIM, MILIA, ...) qui favorisent les relations d'affaires entre les entreprises françaises et québécoises et permettent de faire du maillage ou du réseautage industriel.

Objectif des entreprises québécoises qui cherchent des partenaires : faire des co-développements et co-productions, des transferts de technologie et des adaptations de contenus pour les marchés français.

Pour optimiser les rencontres d'affaires dans les salons :

- communiquer des fiches d'entreprises lors de la préparation de missions ou de salons,
- développer des outils de communication périodiques pour les intérêts des partenaires
- identifier des partenaires locaux pour l'organisation de rendez-vous,
- participer aux échanges annuels lors de rencontres professionnelles franco-québécoises, ou lors de l'université d'été de la communication à, Hourtin.

Proposition de création d'un volet spécialisé Image-Multimédia au cours des prochains Futurallia avec une première édition en mai 2003 à Québec.

### 2.2 outils de réseautage

Proposition de mise en place d'une banque de données interactive d'informations visant à créer un réseau de partage de savoir où chacun puisse être expert et demandeur. Ce projet concret, baptisé SYNAPSE, pourrait être prochainement proposé à l'Alliance numérique à Montréal.

Mise en place de la banque de données "Auticimat", au cours du prochain semestre de 2002. Le Québec a déjà une banque de données pour les entreprises québécoises dans le secteur du multimédia.

Organisation de rencontres technologiques régulières Image-Multimédia-Internet dont la première édition pourrait se dérouler en France au cours du second semestre de 2002.

### 2.3 Ouverture à d'autres partenaires

Développer des échanges pour les stagiaires dans les entreprises françaises et québécoises.

Mobiliser les ressources et les efforts que souhaiteraient mettre les universités et les centres de recherche.

## 3 MOBILITE

### 3.1 Objectifs de la mobilité

#### 3.1.1 Mobilité des étudiants

La mobilité peut avoir des motivations ou des conséquences qui sont autres que la formation. Au 1<sup>er</sup> cycle, la mobilité est plus une demande d'expérience personnelles avec une dimension culturelle dans la formation. Au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles, les préoccupations sont d'améliorer un CV, d'avoir une expérience à l'international dans la perspective de la professionnalisation.

Pour que les moyens financiers dont disposent les étudiants ne soient pas une limitation à la mobilité, les régions françaises qui ont décidé de privilégier la mobilité vers le Québec peuvent donner une sorte de “ prime à la mobilité vers le Québec ”, (cf. Rhône-Alpes).

Clarifier le problème du statut des stages en entreprises pour les étudiants.

Inviter des jeunes Québécois à venir en France, et en même temps y travailler dans une autre langue, élément attractif supplémentaire de l'ouverture sur l'Europe.

Faciliter l'accueil des étrangers, par exemple, avec des guichets uniques, des résidences situées dans la ville qui permettent justement une meilleure intégration et qui apportent une dimension culturelle.

### **3.1.2 Mobilité non-étudiante**

Accroître de manière prioritaire la mobilité professorale, avec l'aide des régions.

Prévoir que des personnels des établissements qui ne sont pas des spécialistes des relations internationales puissent également avoir une mobilité afin de mieux comprendre et de mieux insérer cette dimension internationale dans la stratégie de l'établissement.

Permettre l'expérience internationale aux jeunes diplômés qui veulent rentrer dans la vie active.

Développer les engagements tri-annuels ou quadri-annuels sous forme de contrats.

Ne pas oublier le monde de la recherche fondamentale.

### **3.1.3 Propositions pour développer la mobilité**

Intégrer la question de la mobilité dans la stratégie des établissements.

Faire participer, d'une manière ou d'une autre, des associations étudiantes

La France et le Québec sont attirés par les zones culturelles où elles sont situées (Europe et Amérique du Nord). Pour augmenter la mobilité, permettre d'une part au Québec de pénétrer en Europe, et de la même manière à la France d'entrer sur les Amériques et non pas simplement sur l'Amérique du Nord ;.

Création un “ observatoire des heures de formation ” pour

- faire connaître les heures de formation en temps réel.
- rendre plus visible le système d'enseignement supérieur français,
- lister les centres d'excellence dans le domaine des sciences et technologies
- assurer un échange d'information et d'analyse des systèmes d'enseignement supérieur
- mettre en œuvre, à période régulière, par exemple tous les 2 ans, des forums.

Contractualiser entre l'Etat, les régions et les établissements, augmentera la présence régionale et conduira à un enseignement supérieur plus puissant.

Articuler les politiques de recherche internationales de l'état avec les priorités des régions en matière de développement régional.

Préciser une spécialisation des régions dans les accords avec le Québec.

Mettre ensemble des régions françaises de proximité, ce qui permettrait d'avoir un ensemble universitaire qui soit suffisamment important pour permettre ces collaborations ainsi qu'un dispositif d'évaluation des projets.

## **4 CULTURE**

### **4.1 Les différents types de résidences**

Classification des différents types de résidences :

- simple résidence de ressourcement de l'artiste
- résidences où il s'agit de reprendre des créations de spectacles
- résidences de formation et de sensibilisation, de travail pédagogique
- résidences de création.

Préciser les attentes des artistes, dans un cahier des charges, pour que les opérateurs et les responsables des territoires concernés ne se trompent pas dans ces résidences.

### **4.2 Problèmes juridiques**

Préciser le statut de l'artiste lorsqu'il est à l'étranger :

- L'artiste en résidence est considéré comme touriste vis-à-vis de la douane.

- Difficultés pour mettre en situation régulière un artiste qui va séjourner 4 ou 6 mois au Québec ou 4 ou 6 mois en France.
- Les artistes ont aussi de la difficulté à être considérés comme touristes lorsqu'ils sont dans un véritable souci de travailler et de produire des œuvres.

Créer, dans ce but, un groupe de travail qui réunisse les ministères de la Culture, les ministères chargés de l'emploi, les ministères chargés également des douanes et des finances.

#### **4.3 Faciliter l'accueil d'artistes en résidence**

Etablir entre les régions françaises et les régions québécoises, un cadre opérationnel qui facilite tous les dispositifs, contraintes financières, et les mutualise.

Faire un inventaire des structures qui accueillent et du cahier des charges qui s'y rapporte, le mettre sur internet, et permettre une mise à jour assez simple et régulière des données.

Intégrer dans ce guide les universités et les écoles d'art qui souhaitent avoir la possibilité d'avoir des artistes en résidence, et préciser leurs moyens humains et physiques d'accueillir les artistes.

Ne pas concentrer tous les artistes dans les mêmes endroits et accepter qu'il y ait des résidences d'artistes dans des endroits qui ne sont pas un grand centre culturel, international ou même national.

Autoriser les artistes et/ou les diffuseurs ou les organisateurs de résidences, à venir faire des missions préparatoires et de reconnaissance dans les résidences.

## **5 ATELIER ECONOMIE**

### **5.1 Les structures de travail**

La coopération économique franco-québécoise doit se donner des instruments (groupes de travail) et des moyens techniques et financiers qui favoriseront son dynamisme et l'action concertée de leurs différents intervenants en territoire étranger.

- Echanger sur les programmes en cours de chacun et sur des actions planifiées.
- Echanger des informations sur les actions en cours avec le Groupe franco-québécois de coopération économique (GFQCE).
- Désigner dans chaque région l'acteur économique le plus pertinent pour soutenir l'action de coopération économique : directeur général d'une agence de développement, services de la région en propre, responsable d'une chambre consulaire chargé de l'action internationale, ...
- Se rapprocher régulièrement de la Délégation générale du Québec à Paris.

Chaque région pourra identifier les sujets dans lesquels elle souhaite des échanges et des enrichissements et/ou pour lesquels elle constitue un pôle d'excellence.

Le Secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire se propose d'accompagner et de soutenir les collectivités locales et territoriales qui placeraient le thème de l'économie sociale et solidaire parmi les sujets de coopération.

### **5.2 Ouverture à d'autres partenaires**

Il est important, dans un futur atelier, de pouvoir intégrer l'ensemble des acteurs, tels que les chefs d'entreprise et les acteurs économiques privés et publics québécois, qui localement au niveau de leur région font et créent une dynamique.

### **5.3 Les activités de représentation**

Les manifestations sectorielles ou thématiques, telles que "Bio-contact" et "Futurallia" sont intéressantes et efficaces.

Les régions françaises pourraient proposer à leurs entreprises de participer à Futurallia.

Les dispositifs mis en place par certaines régions (ex. ERAI) pourraient s'ouvrir de manière privilégiée aux autres régions qui ont passé des accords et qui veulent s'engager avec le Québec, et aider leurs PME à s'installer ou à conclure des accords de partenariat au Québec.